

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 10 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.17 – Tarifs municipaux 2025

Sur proposition de la commission des finances du 18 mars 2025, il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs municipaux d'appliquer les tarifs 2024 à compter du 1^{er} janvier 2025 (cf.annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE MAINTENIR**, les tarifs municipaux 2024 à compter du 1^{er} janvier 2025 (cf.annexe).

VOTE : POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

